

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESTAIRES**

DEPARTEMENT

DU NORD

ARRONDISSEMENT

DE DUNKERQUE

COMMUNE

D'ESTAIRES

Séance du 07 mars 2024

DATE DE
CONVOCATION

01 MARS 2024

DATE DE PUBLICATION

14 MARS 2024

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 23

Votants 27

**Objet : Solidarité –
Estaires ville
ambassadrice du don
d'organes – Collectif
Greffes + – Approbation**

Séance du 07 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 07 mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les « Grands Salons » de l'Hôtel de Ville, à la mairie d'Estaires, sous la présidence de Monsieur Bruno FICHEUX, Maire.

Présents : Mesdames, Messieurs Bruno FICHEUX, Dorothee BERTRAND, Frédéric DUBUS, Augustine VILLE, Yves COLPAERT, Stéphane GLORANT, Francine MOURIKS, Bérange MAHAUDEN, Monique DUHAYON, Brigitte CAMPAGNE, Yann NORMAND, Dimitri DUQUENNE, François-Xavier HENNEON, Isabelle LEMAIRE OREC, Michaël PARENT, Laëticia LEGRAND, Jimmy MASSON, Alexandra LEGRAND, Eric DEWULF, Louise SAINTENOY-CAMPAGNE, Hervé BOCQUET, Arlette VERHELLE, Robin QUEVILLART

Procurations : Monsieur Michel DEHAENE à monsieur Bruno FICHEUX
Monsieur Olivier SABRE à madame Laëticia LEGRAND
Madame Camille SPETEBROOT à monsieur Stéphane GLORANT
Monsieur Clément DELASSUS à madame Dorothee BERTRAND

Absents : Madame Véronique VANMEENEN, Monsieur Bruno WILLERON

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane GLORANT

Délibération n°04/20 – 03/2024

Objet de la délibération : Solidarité – Estaires ville ambassadrice du don d'organes – Collectif Greffes + – Approbation

Vu l'article L.2121-29 du Code général des Collectivités territoriales,

Considérant les lois de bioéthique qui encadrent le don d'organes,

Considérant que le nombre de greffes reste, chaque année, insuffisant et considérant qu'il convient de diffuser la culture du don,

Considérant que la commune d'Estaires souhaite devenir ville ambassadrice du don d'organes par l'intermédiaire du collectif Greffes + afin de sensibiliser ses administrés sur le don d'organes,

Exposé des motifs :

Depuis plus de 30 ans, l'écart entre le nombre de personnes en attente de greffe et le nombre de greffes réalisées ne cessent d'augmenter. En 2022, 5494 greffes ont été réalisées et 28225 personnes étaient en attente d'une greffe.

Afin de sensibiliser le plus de personnes possibles aux dons d'organes, la commune souhaite se montrer solidaire et devenir ville ambassadrice du don d'organes, initiative portée par le collectif Greffe +.

**Objet de la délibération : Solidarité – Estaires ville ambassadrice du don d'organes
– Collectif Greffes + – Approbation**

Près de 300 communes en France ont rejoint ce dispositif. Le but de cet élan fraternel et solidaire est de sensibiliser les citoyens de la commune et toute personne la traversant à l'existence du don d'organes par le biais de différentes actions comme :

- l'apposition d'un panneau relatif au don d'organes afin d'inciter les concitoyens à réfléchir au sujet et à lancer des discussions en famille où informer leurs proches,
- communiquer sur le site internet de la commune, sur les réseaux sociaux, les magazines communaux des éléments visant à expliquer les enjeux du don d'organes (ruban vert...),
- organiser des actions de sensibilisation en lien avec les associations de la ville,
- favoriser les interventions en lien avec la MSP (Maison de Santé Pluridisciplinaire),
- soutenir les associations qui œuvrent en faveur du don d'organes.

Aussi, la commune en adhérant à cet élan fraternel souhaite donc sensibiliser la population au don d'organes et soutenir cette cause d'envergure nationale qui nous concerne tous : « Don d'organes : tous donateurs, tous receveurs ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **de faire** de la ville d'Estaires, une ville ambassadrice du don d'organes ;
- **d'autoriser** l'apposition de panneaux « Ville Ambassadrice du Don d'Organes » ;
- **d'autoriser** Monsieur le maire ou son représentant à signer la charte « VADO » ;
- **de dire** que les crédits seront inscrits au budget ;
- **d'autoriser** Monsieur le maire à signer tout document relatif à la présente décision.

Fait à Estaires, le jour, mois, an que dessus
(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Bruno FICHEUX



Le Secrétaire de séance
Stéphane GLORIAN

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte certifié exécutoire

Transmis à la sous-Préfecture le 14/03/2024

Publié ou notifié le 14/03/2024

Le Maire,
Bruno FICHEUX

